

AVANCEMENT FONCTIONNAIRES 2027

Faire aboutir nos revendications, pas faire de cogestion

Ce lundi 28 septembre avait lieu la dernière réunion sur la thématique des lignes directrices de gestion pour l'avancement des fonctionnaires 2027. La CGT a pu porter à connaissance de l'administration la situation d'agents en situation de stagnation dans leur corps ou dans leur grade pour les catégories A.

Si ce travail est effectué depuis la mise en place des lignes directrices de gestion en 2019, il faut toutefois noter une nouveauté pour la campagne 2027.

Pour la première fois, l'administration a souhaité restreindre le nombre de candidatures présentées au BGM (Bureau de Gestion Ministérielle des Ressources Humaines Civiles). Ce qui se traduit par **une dizaine d'agents par**

passage de corps ou de grade pour les agents de catégorie A.

Pour la CGT, il s'agit de présenter tout d'abord l'ensemble des agents que nous avons évoqués avec les employeurs centraux (Armée de terre, Armée de l'air et de l'espace, Marine, CND, SCA, SGA, etc.) et non pas de mettre sur la table une liste d'adhérents conditionnants.

LA CGT COMPREND LA DÉMARCHE MAIS NE L'ACCEPTE PAS.

D'autant plus, quand les règles changent en cours de campagne.

Cette démarche ne nous empêchera pas de défendre les candidatures de fonctionnaires déjà évoquées avec les formations d'emplois et les autorités centrales d'emplois. Ainsi notre réunion bilatérale avec BGM n'aura pas comme objet de

synthétiser l'ensemble de ces candidatures qui seront portées directement par les employeurs.

Pour la CGT, le vrai problème est et reste le manque criant de droit à l'avancement au regard du nombre d'agents.

Enfin, même si cela ne concerne pas directement l'avancement, nos propositions liminaires ont porté également sur la situation salariale du ministère. Cette situation salariale nous empêche de travailler sur de nombreux dossiers, notamment celui de l'attractivité. En effet,

on peut se donner tout le mal du monde à travers des changements de règles pour les concours en termes d'accessibilité ou même faciliter un changement des épreuves **si finalement les salaires sont sous le SMIC, à quoi bon ?**

La CGT a relancé l'administration au sujet des moyennes de passage de corps qui n'ont toujours pas été divulguées, elle nous a finalement transmis les informations : **asseyez-vous, c'est effrayant.**

Pour la CGT, l'avancement reste la prérogative de l'administration, nous ne décidons de rien, notre rôle se cantonne à mettre en avant les agents « oubliés » ou « discriminés ».

EN MATIÈRE D'AVANCEMENT, DE CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SALAIRE, VOUS POUVEZ COMPTER SUR LA CGT.



Montreuil, le 30 septembre 2026

FNTE-CGT · www.fntecgt.fr

Facebook : FNTE CGT · @fntecgt

L'application FNTE-CGT : flashez le QR code ci-dessous

Ne pas jeter sur la voie publique

